

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université de Strasbourg

- VU** le code de l'éducation et notamment son article L 712-2
- VU** les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 40
- VU** les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

ARRETE

Article 1

Délégation est accordée à Madame Alexandra KNAEBEL, Directrice de l'IUT Louis Pasteur, à effet de signer :

- Tout document administratif et contrat concernant les domaines ci-dessous énumérés :

Michel Deneken
Président

Affaire suivie par
Cyrille Criqui
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 78
Cyrille.criqui@unistra.fr

Réf. : MD/CC/N° 2020

a) Contrats et conventions

La délégation de signature porte sur les contrats ou conventions intéressant la composante à l'exclusion :

- des contrats impliquant un engagement financier supérieur à 90 000 € HT,
- des contrats se rapportant à un projet financé par la commission européenne,
- des conventions d'occupation temporaire,
- des transactions.

b) Gestion des moyens et des personnels

La délégation de signature porte sur les actes de gestion courants et les contrats de recrutement des chargés d'enseignement et agents temporaires vacataires à l'exclusion :

- des ordres de missions et des autorisations d'absences relatifs à des déplacements à l'étranger (se déroulant hors de l'UE et de la Suisse),
- du recrutement et de la gestion des agents contractuels et vacataires administratifs et techniques,
- du recrutement et de la gestion des personnels titulaires.

c) Etudes et Vie universitaire

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à l'inscription, à la scolarité, à l'organisation et à l'aménagement des examens et concours des étudiants relevant de la composante à l'exclusion :

- des diplômes,
- des conventions de stage à l'étranger des étudiants inscrits en formation initiale se déroulant hors des pays sans risques.

d) Relations internationales

La délégation de signature porte sur les actes et décisions relatifs à la mobilité internationale à l'exclusion :

- des accords de coopération internationale,

- des demandes de subventions financières auprès des collectivités, en lien avec des projets internationaux,
- des réponses aux appels à projet dans le cadre des actions de coopération internationale en matière de formation,
- des documents officiels ERASMUS relatifs à la mobilité.

e) Hygiène et sécurité

La délégation porte sur tout document concernant la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité dans la composante à l'exclusion :

- des demandes d'utilisation exceptionnelle de locaux,
- des déclarations d'effectifs,
- des autorisations de travaux,
- des permis de construire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra KNAEBEL, Monsieur Philippe KERN, Directeur adjoint, reçoit délégation de signature.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra KNAEBEL et de Monsieur Philippe KERN, délégation de signature est accordée, à Madame Violaine DELARCHAND, responsable administrative

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alexandra KNAEBEL, de Monsieur Philippe KERN et de Madame Violaine DELARCHAND, délégation de signature est accordée à Madame Carine PARTY, responsable financière.

Article 5

Délégation est accordée aux chefs de département et responsables de formations ci-après désignés, pour les formations relevant de leur département ou responsabilité, à l'effet de signer : les relevés de notes, les notifications de décisions des jurys, les avis de poursuites d'études, de conclure et approuver les conventions de projets tutorés et les conventions de stage relatives à leur domaine d'activité se déroulant en France ou à l'étranger dans les pays sans risques recensés sur le site du FSD CNRS.

Monsieur Olivier ROHR – chef du département GB

Monsieur Christophe LERCH – chef du département GEA

Monsieur Jean-Jacques KARL – chef du département GIM

Madame Dominique OHLMANN – chef du département MP

Monsieur Jean-Claude MILLION – responsable de la licence professionnelle M3E

Monsieur Christophe MARCIC – responsable de la licence professionnelle QSAPBS

Monsieur André POULET – responsable de la licence professionnelle CIMI

Monsieur Benjamin BELFORT – responsable de la licence professionnelle TAM

Monsieur Denis CHANEL, responsable de la licence professionnelle GPS

Madame Sophie VANRUYMBEKE, responsable du DU AccES

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs de département et responsables de formations, cette délégation est accordée à Madame Alexandra KNAEBEL.

Article 6

La délégation prend effet à compter de sa date de publication sur le site internet de l'université. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 21 janvier 2020

Le Président,



Michel DENEKEN

Transmission à : Madame le Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Direction des études et de la scolarité, Direction des relations internationales, aux intéressés.